

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	22 (1942)
Heft:	1
Artikel:	Premiers résultats de l'enquête sur la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises : (rapport du secrétaire général à l'assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce suisse en France du 10 janvier 1942)
Autor:	Pury, Gérard de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE : DOCUMENTATION GÉNÉRALE

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA DIMINUTION DES VENTES EN SUISSE DE MARCHANDISES FRANÇAISES

(Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale extraordinaire
de la Chambre de Commerce Suisse en France du 10 janvier 1942)

I. Réponses à la circulaire du 12 décembre 1941

Nous profitons de cette réunion pour remercier ceux de nos Adhérents qui ont déjà répondu à notre circulaire du 12 décembre écoulé au sujet de la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises. L'envoi de cette circulaire avait été précédé par la publication dans la « Revue Economique Franco-Suisse » (N° 6, novembre 1941) du rapport de notre Conseil d'Administration sur ce grave problème.

Nos remerciements vont spécialement à ceux de nos Sociétaires qui ont bien voulu nous écrire une lettre, souvent détaillée, pour répondre aux différents points de notre questionnaire. Celui-ci, sous forme d'un imprimé de couleur jaune, n'était pas destiné à être rempli et à nous être retourné, mais devait simplement faciliter la rédaction des réponses. Certains de ces imprimés nous sont revenus sans même que les personnes qui les ont utilisés pour y inscrire leurs réponses aient indiqué leur nom. Nous sommes ainsi dans l'impossibilité d'y donner suite.

Jusqu'à ce jour, nous avons reçu environ 150 réponses. Sur 3.000 Adhérents que compte actuellement notre Compagnie, cela fait une proportion de 5 p. 100 seulement. Il est vrai que nous n'avons pas encore pu prendre connaissance de toutes les réponses que certains de nos Sociétaires habitant la Suisse ou la France non-occupée ont envoyées à notre bureau de Lyon. Néanmoins, nous serions très reconnaissants à nos Adhérents qui n'ont pas encore donné suite à notre appel de le faire sans tarder. S'ils ont égaré notre questionnaire, ils le trouveront reproduit dans le prochain numéro de la « Revue Economique Franco-Suisse » (N° 1, janvier 1942) (1).

Comme nous venons de nous en convaincre grâce à celles qui nous sont déjà parvenues, ces réponses rédigées avec précision, nous sont de la plus grande utilité. En nous indiquant les raisons — différentes selon chaque cas particulier — pour lesquelles telle ou telle vente en Suisse de marchandises françaises est actuellement entravée ou même arrêtée, cela nous permet de grouper ces raisons et de déterminer celles qui sont les plus néfastes pour les exportations de France en Suisse.

2. Premiers résultats de notre enquête

En dépouillant les lettres déjà reçues, nous avons été particulièrement frappés par la grande proportion de celles qui nous signalent des ventes en Suisse de produits français compromises par les complications et les lenteurs des formalités administratives. Il n'est pas de meilleur exemple pour montrer combien il est utile que notre Compagnie soit exactement renseignée par ses Adhérents, qu'elle fasse une synthèse de ces indications et la porte à la connaissance des Pouvoirs publics, afin de leur permettre de remédier au mauvais état de choses signalé. Nous verrons plus loin que les interventions de notre Chambre de Commerce ont actuellement des chances particulières d'aboutir aux résultats que l'on peut raisonnablement souhaiter.

Si les complications et les lenteurs administratives constituent les causes les plus nombreuses de la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises, elles ne sont ni les seules, ni les plus graves, à en juger par les renseignements transmis par nos Adhérents.

La principale cause est la raréfaction en France des matières premières, demi-produits et produits

(1) Voir plus loin, à la page 10.

finis susceptibles d'être exportés en Suisse. L'industrie française consomme elle-même le peu de matières premières qu'elle trouve encore dans le pays ou qu'elle parvient à importer de l'étranger. Ses produits, semi-ouvrés ou terminés, sont consommés sur le marché intérieur ou exportés en Allemagne. La France ne dispose plus des marchandises qu'elle vendait habituellement à la Suisse. Seuls des accords internationaux tripartites pourraient remédier à cet état de choses.

Dans le domaine de l'agriculture, l'absence de produits à exporter provient également des récoltes déficientes de la saison écoulée, comme celle des pommes en France ou celle de l'orge en Algérie.

Cette mauvaise situation est aggravée par l'esprit de spéculation qui pousse parfois les industriels et les agriculteurs à conserver leurs marchandises au lieu de les vendre. Souvent, il les retient d'entreprendre certaines fabrications ou cultures dont la rentabilité serait aléatoire en temps normal. L'autorité des Pouvoirs publics peut seule apporter un remède à ce mal.

Si l'offre par la France de produits à exporter en Suisse a considérablement diminué, la demande de ces produits sur le marché helvétique paraît également en baisse, pour trois raisons principales :

La clientèle suisse, habituée à ne consommer que des produits supérieurs, se refuse parfois à acheter des marchandises dont la qualité a souffert des difficultés techniques rencontrées par les industriels et les agriculteurs français. Le temps se chargera d'amener les consommateurs suisses à se montrer moins exigeants.

Vu la hausse de certains prix en France et le cours du « clearing » franco-suisse fixé à 10 francs suisses pour 100 francs français, il arrive que des articles français soient vendus en Suisse plus cher que les mêmes articles fabriqués dans le pays. Seule une modification du change officiel des deux monnaies permettrait de parer à cet inconvénient. C'est une question particulièrement délicate.

Enfin, la demande de produits français en Suisse serait influencée par le fait que les exportateurs français font moins de publicité qu'auparavant. Il faut donc que ceux-ci veillent à ne pas perdre le marché suisse.

Nous avons déjà parlé des formalités administratives qui jonchent la voie du commerce franco-suisse

et découragent trop souvent les exportateurs français. D'après les réponses de nos Adhérents, nous établissons que les principaux obstacles dans cet ordre d'idées, sont les suivants :

a) **Interruption des relations postales entre la France occupée et la Suisse.** — Nombre de nos Sociétaires nous rappellent qu'il est pratiquement impossible de conclure des affaires si l'on ne peut pas correspondre à leur sujet. Nous n'avons pas perdu de vue cette question et dès la suspension par les Autorités d'occupation du Service de correspondance commerciale organisé par notre Compagnie entre ses Adhérents de France occupée et ceux de Suisse, au mois de juillet dernier, notre Président a entrepris des pourparlers pour obtenir l'autorisation de rétablir ce Service. Ces pourparlers sont particulièrement laborieux, mais nous espérons néanmoins qu'ils aboutiront prochainement à un résultat satisfaisant.

b) **Difficultés pour voyager entre France et Suisse.** — En l'absence de tout moyen de correspondre entre la France occupée et la Suisse, il serait particulièrement souhaitable que l'on puisse voyager entre les deux pays. Le Service des laissez-passer organisé auprès de notre Secrétariat général a précisément pour but de faciliter aux Suisses de la zone occupée désireux de faire des voyages d'affaires en zone non-occupée et en Suisse, l'obtention des titres de circulation exigés par les Autorités françaises et allemandes.

c) **Difficultés pour le transport des marchandises.** — La circulation des marchandises est parfois plus difficile encore que celle des personnes. Souvent le fabricant d'un produit se trouve en zone occupée alors que la matière première est en zone non-occupée. Cette matière peut être transportée en zone occupée, mais une fois transformée, il est extrêmement difficile d'expédier le produit en Suisse, même si sa sortie de France n'est pas prohibée, en raison de la réglementation instituée par les Autorités d'occupation.

d) **Lenteur des paiements et taxe de péréquation.** — L'abondance des versements des importateurs de produits suisses en France auprès de l'Office des Changes à Paris et Vichy, devrait permettre de régler rapidement les exportateurs de marchandises françaises en Suisse. Il n'en est rien,

malheureusement, à cause des retards de paiement qui paraissent être provoqués par les mêmes difficultés de correspondance entre la France occupée et la Suisse et entre les deux zones de la France. Par ailleurs, la différence qui existe dans certains cas entre les prix suisses et les prix français et qui devrait inciter les producteurs français à exporter, ne peut pas exercer son plein effet en raison de la taxe de péréquation prélevée par le Gouvernement français.

e) **Prohibitions d'exportation.** — Le nombre des prohibitions de sortie édictées par le Gouvernement français a fortement augmenté au cours de ces derniers mois. Les lecteurs de la « Revue Economique Franco-Suisse » ont pu constater, dans le numéro de décembre 1941, que la liste des marchandises qui ne sont pas prohibées à la sortie de France, est relativement courte. De plus, la nomenclature douanière française, établie il y a bien des années, aurait besoin d'être révisée aujourd'hui. Certains articles ont été groupés avec d'autres dont ils se séparent nettement du point de vue technique. Ainsi, des prohibitions de sortie frappent fréquemment des marchandises dont l'exportation ne serait pas dommageable à l'économie française.

3. Démarches du Secrétariat général

Parallèlement à l'enquête dont nous venons de donner les premiers résultats, les Collaborateurs du Secrétariat général de notre Compagnie ont entrepris, au cours de ces dernières semaines, des démarches tant auprès des Services des différents Ministères que des Comités d'Organisation et Bureaux de répartition intéressés aux exportations françaises en Suisse. Leurs interlocuteurs ont pris connaissance du rapport de notre Conseil d'Administration et des renseignements complémentaires que nous leur avons donnés au sujet des exportations françaises en Suisse. Si, dans de nombreux cas, ils n'ont pu que constater l'impossibilité de vendre actuellement en Suisse des marchandises qui y étaient exportées autrefois, par contre, ils ont trouvé certains produits dont la vente en Suisse pourrait être intensifiée sans préjudice pour le marché français.

Plus particulièrement, les Services du Ministère de l'Economie nationale et des finances et ceux du Secrétariat d'Etat à la production industrielle, nous ont promis d'étudier avec la plus grande attention les obstacles d'ordre administratif que nos Adhérents nous auront signalés comme entravant les exportations vers la Suisse. Nous avons également trouvé un précieux appui auprès de la Chambre de Commerce de Paris qui nous a engagés à nous mettre en rapport avec les vingt régions économiques de France.

4. Suite de notre action

Ainsi, nous allons pouvoir intervenir auprès de ces Administrations en faveur de tous ceux de nos Adhérents qui nous auront mis en mesure de le faire dans les conditions rappelées au début de ce rapport. Si nous avons besoin de renseignements complémentaires, nous savons que nous les obtiendrons auprès de nos Sociétaires et nous les remercions par avance de l'aide qu'ils nous apporteront à nouveau.

Nos collaborateurs de la zone non-occupée, et plus particulièrement le nouveau délégué à Lyon de notre Secrétariat général, s'efforcent, chacun dans sa région, de seconder les efforts que nous poursuivons à Paris.

Enfin, nous cherchons en Suisse à recueillir des indications sur les produits que ce pays serait désireux d'acheter à la France, indépendamment de ceux que la France lui vend actuellement. Il est en effet possible qu'en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous vivons aujourd'hui, des fabricants suisses puissent se procurer en France des produits qu'ils achetaient autrefois dans d'autres pays. Dans ces conditions, nous demandons à nos Adhérents habitant la Suisse, comme à ceux qui résident en France, de nous apporter leur collaboration la plus entière pour mener à bien, dans la limite de nos moyens, l'action entreprise par notre Compagnie contre la diminution des ventes en Suisses de marchandises françaises.

5. Conclusion

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie, à la fin de son rapport du 20 novembre dernier, s'exprimait ainsi :

« Le seul moyen raisonnable pour rétablir l'équilibre des échanges commerciaux franco-suisses, c'est de développer, à nouveau et sans retard, les ventes en Suisse de marchandises françaises.

« Il est inévitable que si nous ne parvenons pas rapidement à augmenter les ventes en Suisse de marchandises françaises, la Suisse sera acculée à diminuer ses livraisons à la France. Or, la plupart des marchandises suisses livrées à la France sont indispensables à l'économie française. »

Notre Président, rentré hier de Suisse, nous apporte une nouvelle qui causera une certaine émotion dans les rangs de notre Chambre de Commerce :

Devant le déficit de plus en plus considérable du « clearing » franco-suisse, les Administrations de Berne ont été contraintes de réduire de moitié,

depuis le 1^{er} courant, les quantités de marchandises suisses exportées en France. Cette réduction est effectuée non d'après le poids, mais d'après la valeur des marchandises.

Il ne s'agit là, espérons-le, que d'une mesure prise à titre provisoire, mais sans doute ne pourra-t-elle être rapportée que lorsqu'on sera parvenu à augmenter les ventes en Suisse de marchandises françaises, but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Paris, le 10 janvier 1942.

Le Secrétaire général de la
Chambre de Commerce Suisse en France :

Gérard de PURY.

Texte du questionnaire envoyé le 12 décembre 1941 à ses Adhérents par la Chambre de Commerce Suisse en France dans le cadre de son enquête sur la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises :

1. Quelles sont, à votre connaissance, les marchandises françaises dont la vente à la Suisse, respectivement l'achat par la Suisse, est susceptible d'être développée?
2. Par qui, en France, ces marchandises sont-elles produites ou fabriquées?
3. Qui, en Suisse, est susceptible de les utiliser ou de les consommer?
4. Quelles quantités (indiquer si possible les poids et les valeurs) de ces marchandises ont-elles été vendues, respectivement achetées, en Suisse, au cours de ces dernières années?
5. Si ces chiffres témoignent d'un arrêt ou d'une diminution de ces ventes, quelle en est la raison?
6. Que proposez-vous de faire pour y remédier?
7. Quelles sont les autres indications que vous pouvez nous donner pour développer la vente en Suisse de ces marchandises?

Questions subsidiaires :

8. Sous quels numéros du Tarif des Douanes françaises les marchandises envisagées sous chiffre I sont-elles classées?
9. Sous quels numéros du Tarif des Douanes suisses les marchandises envisagées sous chiffre I sont-elles classées?

Prière de bien vouloir envoyer vos réponses à la Chambre de Commerce Suisse en France
16, avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}) ou 4, rue Président-Carnot, à Lyon (2^e)